



MILES IMPORT

Enregistrement
Code d'Éthique

ENR-29
Vers. 3
02/03/2026

Code d'Éthique de Miles Import

Le Code d'Éthique de Miles Import définit les lignes directrices et comportements éthiques pour l'ensemble des collaborateurs, en complément du règlement intérieur. Il s'inscrit dans le cadre des certifications IFS Broker v3.2 (§1.1.2 — Culture d'intégrité et sécurité alimentaire), GlobalGAP CoC v6.1, Sedex Plus et FeL Partenariat.

1. Respect des Personnes

Promouvoir le respect, la tolérance et la confiance entre collaborateurs et partenaires.

Éviter toute discrimination et valoriser la diversité conformément à la Charte des droits fondamentaux de l'UE et aux Conventions fondamentales de l'OIT.

Interdire tout comportement de harcèlement moral ou sexuel (Convention d'Istanbul, Code du travail Art. L.1152-1).

2. Qualité de Vie au Travail

Maintenir un environnement de travail sain, sûr et ordonné.

Signaler tout risque en matière d'hygiène et de sécurité au Directeur QHSE.

S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue conforme à l'IFS Broker v3.2 §1.1.2 (culture de sécurité alimentaire).

3. Protection des Données et Sécurité de l'Information

Respecter les consignes de sécurité informatique et le RGPD (Règlement UE 2016/679).

Ne pas détruire de documents sans autorisation. Effectuer des sauvegardes régulières.

Protéger les données fournisseurs et clients conformément aux exigences IFS Broker v3.2 §2.2 (gestion documentaire).

4. Confidentialité

Préserver la confidentialité des informations financières, personnelles, clients, contrats et opportunités commerciales.

Ne divulguer des informations confidentielles qu'aux personnes autorisées.

5. Délit d'Initié

Ne jamais tirer profit d'informations privilégiées et confidentielles.

Communiquer prudemment les informations non publiques relatives à l'entreprise.

6. Blanchiment d'Argent et Lutte Anti-Corruption

Identifier la provenance des transactions financières. Prévenir et détecter les paiements suspects.

Signaler les situations douteuses. Se conformer à la loi Sapin II (Loi n°2016-1691) et à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

7. Conflits d'Intérêts

Éviter les situations où les intérêts personnels sont en conflit avec ceux de l'entreprise.

Déclarer tout conflit d'intérêt potentiel à la direction.



MILES IMPORT

Enregistrement
Code d'Éthique

ENR-29
Vers. 3
02/03/2026

8. Cadeaux ou Invitations

Accepter uniquement les cadeaux transparents et proportionnés. Ne pas offrir ou accepter des cadeaux pouvant influencer un interlocuteur professionnel.

9. Paiements Irréguliers et de Facilitation

S'assurer de la fiabilité des partenaires professionnels. Signaler toute transaction financière irrégulière.
Refuser les demandes de pot-de-vin et les paiements officieux.

10. Pratiques Anti-Concurrentielles

Maintenir une concurrence loyale. Ne pas partager d'informations confidentielles avec des concurrents.
Ne pas proposer d'ententes ni discuter de pratiques anti-concurrentielles (Art. L.420-1 Code de commerce).

11. Lanceur d'Alerte

Tout collaborateur peut signaler un manquement éthique via les canaux définis, en toute confidentialité et sans crainte de représailles, conformément à la Directive (UE) 2019/1937 et à la loi Wasserman du 21/03/2022.

12. Sécurité Alimentaire et Intégrité des Produits

Chaque collaborateur est responsable du respect des procédures de sécurité alimentaire (HACCP, traçabilité, rappel/retrait).
L'intégrité des produits et la lutte contre la fraude alimentaire sont une priorité (IFS Broker v3.2 §4.7, §6).
Application stricte de l'Arrêté du 05/01/2026 relatif aux molécules pesticides interdites.

Références Réglementaires

Référentiel / Texte	Exigence couverte
IFS Broker v3.2	§1.1.2 Culture sécurité alimentaire / intégrité ; §6 Food Defence
GlobalGAP CoC v6.1	Exigences d'éthique et d'intégrité dans la chaîne d'approvisionnement
Sedex / SMETA	Pilier Éthique des affaires
Loi Sapin II	Prévention de la corruption (Loi n°2016-1691)
RGPD	Règlement (UE) 2016/679 — Protection des données
Dir. (UE) 2019/1937	Protection des lanceurs d'alerte
Arrêté 05/01/2026	5 molécules pesticides interdites — Déclenchement PR-04

